

Processus de certification EEA / Label «Cités de l'Énergie» - Projet REVE Jura Leman - Réseau des Villes pour une politique de l'Énergie durable des villes de l'Arc Jurassien et du Bassin Lémanique - Programme Interreg III A France-Suisse

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur :

Contexte

La population mondiale est appelée à fortement augmenter en l'espace d'un siècle, passant de 2,5 milliards d'habitants en 1950, à 6 milliards en 2000 puis 9 milliards en 2050. Cette croissance exerce une pression préoccupante sur l'ensemble des ressources naturelles de la planète, mettant en péril de nombreux équilibres.

Par ailleurs, nos sociétés connaissent un développement assis à 89 %, en 1999, sur la consommation des énergies fossiles, jusqu'à présent bon marché, et à 11 % sur la production d'électricité. Ces énergies fossiles sont en voie de raréfaction au moment où la demande des pays en voie de développement explose. En effet, cette demande énergétique devrait augmenter de 65 % d'ici 2020, accélérant l'épuisement de la ressource et l'explosion des coûts.

La combustion des énergies fossiles est également largement responsable des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre. En effet, 90 % des émissions de CO₂ proviennent de leur combustion et celles-ci augmenteront de 70 % en 2020, si la tendance se poursuit.

Ces émissions de gaz à effet de serre sont responsables du changement climatique aux conséquences préoccupantes tant sur le plan économique, environnemental que social et humain.

Les enjeux climatiques et énergétiques appellent donc à la fois une politique de réduction sévère des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre d'une politique de réduction, il est urgent et nécessaire de s'orienter vers une politique de la sobriété énergétique en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre et en diminuant nos besoins d'énergie grâce à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

C'est cet objectif que vise la certification EEA ou label «Cités de l'Énergie».

Engagements internationaux

Face aux différents constats portés sur l'état de la planète Terre, les atteintes à l'environnement et le développement de la pauvreté, le Sommet de la Terre de Rio en 1992, avec le document «Action 21», proposait le programme mondial en faveur du développement durable. Simultanément, avec la convention-cadre sur le changement climatique, de nombreux pays ont pris l'engagement de stabiliser, en 2000, le volume de leurs émissions de gaz à effet de serre, au même niveau qu'en 1990.

En 1997, au Sommet de Kyoto, ces engagements ont été prolongés pour la période 2008-2012 et les modalités de mises en œuvre précisées dans le protocole de Kyoto.

Engagements français

Conformément au chapitre 28 d'«Action 21», la France a élaboré en juin 2003 sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). Celle-ci prévoit un Plan National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) qui deviendra par la suite le Plan Climat 2004 actualisé en 2006.

Engagement de la Ville de Besançon

Dès septembre 2001, la Ville de Besançon décidait de s'engager dans l'élaboration de sa politique de développement durable et la réalisation de son Agenda 21. L'ensemble du programme d'actions de l'Agenda 21 a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 26 octobre 2006. Ce programme d'action prévoit la certification EEA / Label «Cités de l'Energie» pour la Ville de Besançon.

RAPPEL DE LA DEMARCHE

A. Origine de la certification EEA / Label Cités de l'Energie

De nombreux pays sont engagés dans la performance énergétique. C'est le cas de la Suisse avec sa labellisation «Cités de l'Energie». C'est également le cas de nombreux pays européens dont la France avec la certification appelée «European Energy Award» (EEA) construite sur les expériences des pays précurseurs.

La première expérimentation de cette certification en France s'effectue dans le cadre d'un projet transfrontalier Interreg III A Franco-Suisse, initié à Besançon et auquel participent huit collectivités françaises et huit collectivités suisses. Ce projet bénéficie du pilotage côté français d'Energie-Cités et du soutien financier de l'Europe et de l'ADEME.

Ce projet s'articule autour de quatre axes :

1. Axe A : instaurer l'approche EEA / Cités de l'Energie de management de qualité globale de l'énergie au niveau communal et participer à la campagne européenne Display,
2. Axe B : investir dans une mesure structurante d'envergure,
3. Axe C : promotion et communication,
4. Axe D : gestion et coordination.

B. L'engagement de la Ville de Besançon

L'engagement dans la démarche nécessitait la réalisation préalable d'une action pilote en matière d'économie d'énergie.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2004, la Ville approuvait d'une part l'engagement dans cette démarche d'amélioration continue de ses performances énergétiques, représentée par la certification EEA / Cités de l'Énergie et d'autre part la réalisation préalable des premières mesures structurantes d'économie d'énergie.

C. Les travaux préalables et structurants d'économie d'énergie

Le montant de l'investissement prévu par collectivité était d'environ 200 000 € avec une aide Interreg de 80 000 € par collectivité.

Ces travaux ont concerné les points suivants :

- Déshumidification thermodynamique à la piscine Mallarmé
 - 300 000 € investis - Subvention 110 000 €
 - 2 000 MWh d'économie annuelle soit environ 40 000 €/an

- Éclairage performant au Centre Administratif Municipal
 - 80 600 € investis - Subvention 20 000 €
 - Sur les luminaires : 40 200 kWh/an soit 4 000 €/an
 - Sur la gestion de fonctionnement de l'éclairage : réduction de consommation de 20 % sur la puissance installée traitée, soit 10 000 kWh/an, soit 1 000 €/an
- Éclairage public performant : en cours
 - sources IM, ballasts électroniques et variation : gain attendu 70 % sur consommation

D. Objectifs de la certification EEA ou Label Cité de l'Energie

La certification européenne EEA ou Label Cité de l'Energie est une certification qui récompense la performance énergétique atteinte par les collectivités territoriales et leur engagement dans une démarche d'amélioration continue. Cette certification EEA vise:

- la promotion des énergies renouvelables,
- l'utilisation rationnelle de l'énergie
- la réduction des émissions de CO2

E. Intérêts de la certification

La certification :

- traduit l'engagement de la Ville pour des objectifs ambitieux,
- procure des indicateurs significatifs et valorise les activités de la collectivité,
- évalue régulièrement le développement et le succès de la politique énergétique locale en garantissant les standards européens,
- sert de base pour la comparaison intercommunale des performances et pour la transmission du savoir-faire entre les collectivités,
- promeut la coopération et le partenariat entre municipalités,
- peut être employée pour la communication externe et le marketing des collectivités.

F. Déroulement de la démarche

1. Le diagnostic

La démarche a débuté par la réalisation d'un diagnostic et d'un état des lieux de la politique énergétique conduite par la Ville. Cet état des lieux s'est basé sur l'analyse des actions conduites dans les six domaines suivants :

- la planification urbaine et l'aménagement du territoire,
- les bâtiments et les équipements de la collectivité,
- l'approvisionnement en énergie, eau et dépollution,
- la mobilité et les transports,
- l'organisation interne,
- la communication externe et la coopération locale.

Ce diagnostic a été conduit au cours du premier semestre 2006 et piloté par le comité de pilotage mis en place à cette occasion. Les résultats de ce diagnostic avec ses points forts et ses points faibles ont été présentés lors de la Municipalité du 16 octobre 2006.

2. L'élaboration du programme énergétique de la ville

Au cours de la réalisation du diagnostic, le recensement des actions programmées d'amélioration de la performance énergétique a été effectué dans le but de préciser le programme d'actions 2007-2010.

3. L'obtention de la certification

Pour obtenir la certification EEA, il est nécessaire que les actions énergétiques de la ville, réalisées et programmées, dans les 6 chapitres, représentent au moins 50 % des actions qu'une collectivité peut mettre en œuvre pour réduire ses émissions de carbone.

Avec l'obtention de 56 % pour ses actions réalisées et programmées d'ici 2010, la Ville de Besançon peut prétendre à la certification EEA ou Label «Cités de l'Énergie». Elle sera ainsi la première grande ville de France à bénéficier de ce label.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le programme d'actions 2007-2010, ses principes directeurs et ses objectifs quantitatifs,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les participations auprès de tous partenaires potentiels et à inscrire le montant des subventions obtenues en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant, à réception des notifications attributives, aux imputations correspondantes,

- d'autoriser M. le Maire à assurer la promotion et la communication de la certification et du programme d'actions.

«M. Éric ALAUZET : Je crois que l'importance du dossier mérite qu'on s'y arrête un instant. C'est un projet sur lequel nous travaillons presque depuis le début du mandat, qui est lié à un programme européen, Interreg et on n'en a pas si souvent que ça, cela mérite qu'on le souligne. La question énergétique puisque c'est de cela dont il s'agit, chacun a bien conscience maintenant de son importance. La Ville de Besançon depuis longtemps, vous le savez, est engagée dans ce souci des économies d'énergie. Début des années 1980, par le remplacement des chaudières et la télégestion, la Ville avait réussi à économiser à peu près 50 % de ses consommations et de ses rejets en carbone. Les cours du pétrole rediminuant, tout ça s'est un peu émoussé ici et ailleurs et je crois que cette fois-ci on est reparti dans une politique d'efficacité énergétique partout et pour longtemps. Il s'agit donc d'un programme d'actions qui va s'échelonner sur quatre ans, 2007 à 2010 et qui va toucher les six grands domaines dans lesquels on peut mener des actions efficaces en matière d'économie d'énergie. Ça vient dans la suite du travail qui a été effectué au titre de l'agenda 21. Simplement, on est allé un petit peu plus loin, on est un petit peu plus complet, et surtout plus précis dans les échéances de réalisation des projets et des moyens, moyens humains et moyens financiers qui seront consacrés à la réalisation de ces actions, en particulier avec des principes directeurs volontaristes et ambitieux et des objectifs, et c'est surtout là-dessus que je vais insister et vous en donner quelques exemples, les objectifs précis dans les années qui viennent.

Les enjeux sont clairs, c'est économiser l'énergie, ça c'est la priorité n° 1, développer les énergies renouvelables et à travers cela limiter les rejets en carbone et atteindre l'objectif qui est assigné à la France dans le cadre des accords internationaux qui est le facteur 4. Facteur 4 ça veut dire diviser par 4, je dis bien diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre. Ça paraît un peu démentiel, un peu inaccessible mais c'est l'enjeu qu'on doit relever pour les années 2050 si l'on veut contrôler, maîtriser le

réchauffement climatique. Nous sommes inscrits dans un programme européen qui s'appelle REVE Jura Léman. Alors pourquoi REVE Jura Léman ? Parce que c'est un programme franco-suisse qui concerne l'arc jurassien et lémanique, donc 8 villes françaises, 8 villes suisses, les villes françaises de Franche-Comté et de Rhône-Alpes. L'objectif est d'acquérir un label, ce serait la première fois qu'une ville française obtiendrait ce label et le but, c'est pour ça que l'ADEME notamment suit ça de très près, ce serait de diffuser ce label à l'ensemble des villes françaises qui souhaiteront s'engager dans ces politiques. Donc il y a une forme d'expérimentation à travers ce projet qui est parti de Besançon, je le souligne. Dans ce projet il y a notamment aussi l'affichage dans les bâtiments municipaux des performances énergétiques. Vous savez, selon les modalités qui sont utilisées dans l'électroménager avec les catégories A B C D E F, qui permet d'indiquer aussi les travaux qui sont projetés dans ces bâtiments et les nouvelles classifications qui en ressortiront. En Suisse cela s'appelle Cité de l'Energie, dans d'autres pays européens qui sont plus en avance que nous, en Autriche, en Allemagne et dans quelques autres pays, ça s'appelle EEA -European Energy Award-.

On part d'un principe qui consiste à imaginer l'ensemble des actions qu'il serait possible de réaliser dans une collectivité et qui permettraient d'obtenir 100 % des points si véritablement on réalisait toutes les actions possibles. Ça part d'une traduction d'outils qui, je vous l'ai expliqué, viennent de l'étranger, donc ce n'est pas très facile dans la mesure où les compétences des villes françaises ne sont pas exactement les mêmes que celles des villes suisses ou allemandes, qui sont beaucoup plus décentralisées que chez nous. Néanmoins on a établi un catalogue de mesures théoriques. A partir de là, pour être labellisé il faut arriver à réaliser 50 % des mesures théoriques. Certaines villes -il y en a deux en Suisse notamment- ont réussi à obtenir 75 % ce qui leur donne un label qu'on appelle «gold» qui est supplémentaire. Pour nous, le premier objectif c'est d'atteindre 50 %.

Les six domaines sur lesquels les politiques s'appliquent, elles ne sont pas étonnantes, c'est bien entendu l'urbanisme, l'aménagement du territoire, les transports -même si une partie de la compétence transport est transférée à l'Agglomération, il nous reste des leviers importants à la Ville- les approvisionnements en eau, en énergie, en électricité, en chauffage, le patrimoine, et les bâtiments communaux, l'organisation interne de nos services et la communication. L'évaluation de ce qui est déjà réalisé à Besançon nous permet d'ores et déjà d'accumuler un total de 35 % des points théoriques avec ce qui est fait depuis des années et depuis le début de ce mandat. Les mesures qui sont proposées pour la séquence 2007-2010 vont nous permettre d'acquérir 21 % supplémentaires, ce qui nous amènera à 56 %, et devrait nous permettre d'obtenir ce label avant l'été prochain. Je vais vous donner quelques exemples très précis de nos engagements et de nos projets. En matière d'urbanisme par exemple, ça peut être le cas des Vaîtes, ça peut être le cas de tous les projets sur lesquels la Ville a la maîtrise, c'est d'intégrer systématiquement dans nos projets ce qu'on appelle une analyse environnementale en urbanisme, ce qui permet, dès la conception du projet, d'envisager toutes les mesures qui permettent, en terme de construction de bâtiment, d'utilisation de matériaux, d'organisation du secteur, d'utilisation de recours aux énergies, d'avoir effectivement le moins de rejet possible en carbone.

Concernant le patrimoine, le repère qui est utilisé c'est les consommations par unité de surface, le mètre carré. Et donc, puisqu'en Franche-Comté justement il y a une initiative forte qui a été prise d'un label national qui s'appelle Effinergie calqué sur ce qui existe dans les pays étrangers, notamment en Suisse, label Minergie, des consommations extrêmement réduites dans les bâtiments -on parle de 50 kwh par m². A titre de comparaison il faut savoir que les bâtiments qui ont été construits dans les années 1960 étaient à 200 - 300 - 400 kwh par m² et qu'actuellement, si on respecte la réglementation thermique, on est plutôt autour de 100. Donc vous voyez que quand on se fixe des objectifs de 50 kwh par m² on est très ambitieux. Ainsi chaque fois qu'on construit un bâtiment neuf, l'objectif c'est bien ces 50 kwh. Dans la rénovation on se fixe aussi des objectifs et c'est important la rénovation car pour renouveler l'ensemble des bâtiments par du neuf il faudrait 100 ans. C'est important de ne pas attendre 100 ans pour renouveler tout le patrimoine, donc il faut agir sur l'existant. Alors là on est obligé de se fixer des objectifs un peu moins

ambitieux parce qu'on ne peut pas forcément reprendre tout le bâtiment. Quand ce sont des rénovations partielles, on sera sur un objectif de 135 kw par m².

Sur la consommation électrique, là aussi c'est important, l'objectif dans les 4 ans est de réduire de 25 % nos consommations électriques, notamment avec une opération qu'on mène en ce moment avec Jean-Claude ROY sur Battant avec des réductions importantes de 40 % de la consommation électrique sur l'éclairage public à Besançon.

Sur l'approvisionnement en énergie, l'objectif est d'atteindre 60 % d'énergie renouvelable sur le réseau de chaleur de Planoise et 10 à 15 % de production avec les énergies renouvelables sur l'ensemble de notre patrimoine municipal. Je ne vous donne que quelques exemples pour ne pas lasser. Il y a évidemment aussi des objectifs sur les consommations en eau et, quand je parlais d'organisation interne, ça veut dire par exemple que le maximum d'employés municipaux bénéficient du plan de déplacement des entreprises pour laisser leur voiture et préférer la marche, le vélo et les transports en commun.

Je ne vais pas insister plus sur ce programme qui est complet, il y a plus de 100 actions qui sont en jeu, c'est un travail important qui a été mené et par les services et par mes collègues élus puisqu'ils sont plusieurs ici à y avoir participé et je les en remercie. Probablement qu'au-delà des années 2010 il faudra taper encore plus fort.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je voulais exprimer notre soutien à cette politique et saluer le travail aussi bien des élus que des services. Je crois que c'est des questions qui nous réunissent et qu'on a tous de plus en plus conscience des priorités qu'on doit se donner et une fois n'est pas coutume, je vous suggérerais de communiquer encore plus.

M. LE MAIRE : Nous le ferons. Je pense qu'effectivement Besançon est reconnue dans la France entière -pas encore dans le monde entier- comme étant une ville où en matière d'environnement l'on fait beaucoup. J'en parlais il y a peu avec Paulette qui me disait qu'on devrait faire un peu le bilan de ce que nous avons réalisé depuis les années 1980 en matière d'environnement. Il faut toujours aller de l'avant et je crois que ce label EEA effectivement, cité de l'énergie, c'est quelque chose d'important pour nous puisque maintenant, et votre remarque en est la preuve, ces problèmes d'environnement c'est quelque chose de très transversal et l'ensemble des forces politiques ont compris les enjeux qui sont devant nous».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.